

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER DU LUNDI 10 FEVRIER 2020- 19 h 00</p>

Le dix février deux mille vingt, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 3 février 2020, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12 + 2 procurations

Étaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme Christelle LANDEFORT, M. JAY Patrick, M. SOTON Emmanuel, Mme CLUZE Annie, Mme Florence DAUSSY, M. Frédéric OLLIER-FAURE, Mme Catherine BRUN. M. Richard TRAVERSIER, Mme BONGARD Gwenaëlle.

Absents excusés : M. RIFFARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme Annie CLUZE
Mme Stéphanie BROC a donné procuration à M. JAY Patrick

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

SEANCE n° 02-2020 - DELIBERATION N°1 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de roche massive concernant la société « carrières B GAUTHIER »

Annule et remplace la délibération 01 2020 05 du 13 janvier 2020

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de roche massive concernant la société « carrières B GAUTHIER » sur la Commune de ST NAZAIRE EN ROYANS.

Après une réunion d'échanges avec le collectif, Monsieur le Maire demande de réétudier le dossier d'enquête publique pour connaître les tenants et les aboutissants de cette implantation.

Suite à cet exposé, Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit de nouveau formuler un avis sur ce dossier d'enquête publique.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir pris connaissance du dossier
- Après en avoir délibéré :
 - Avis réservé => 9 voix
 - Avis favorable => 3 voix
 - Avis défavorable => 2 voix

Majoritairement, la commune de ST LATTIER émet **un avis réservé**.

Cet avis est réservé du fait de la proximité des habitations subissant des nuisances environnementales. Ce projet peut amener à appréhender, également, un impact sur le tourisme local.

Vote : Réservé 9, Pour 3, Abstention 0 voix, Contre 2 voix.

SEANCE n° 02-2020 - DELIBERATION N°2 : Régularisation foncière entre le Département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER – Aménagement du giratoire RD 1092 / RD 69 La Baudière

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire RD 1092 / RD 69 lieudit la Baudière, il convient d'effectuer une régularisation foncière entre le Département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER pour les parcelles impactées.

Cette délibération a pour but de sortir ces terrains du domaine communal au profit du Département de l'Isère.

La promesse de vente porte sur la parcelle cadastrée section ZD n° 262 p, en indivision avec tous les propriétaires du Cutil. Tous les propriétaires ont pris connaissance et ont signé ce document. Les parties ont convenu que la vente interviendra à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de régularisation foncière entre le département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Vote : Pour 12 + 2 pouvoirs, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 02-2020 - DELIBERATION N° 3 : Achat d'un écran et d'un vidéo projecteur pour la salle culturelle – Acceptation du devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un écran et un vidéo projecteur vont être installés à la Salle culturelle.

Sur demande de la Commune, l'entreprise GENIN Electricité, spécialisée dans ce type d'interventions, a proposé son devis.

Après avoir oui cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise GENIN Electricité d'un montant de 8 367.23 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

Vote : Pour 12 + 2 pouvoirs, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 02-2020 - DELIBERATION N° 4 : Déplacement de conduite d'irrigation suite à la création du lotissement « L'Orée des Vignes » - Acceptation du devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création du lotissement « L'Orée des Vignes » le Syndicat Drômois d'Irrigation doit déplacer une conduite. Ce syndicat nous a proposé un devis pour les travaux énoncés ci-dessus.

Après avoir oui cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis du Syndicat d'Irrigation Drômois d'un montant de 6 234.47 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

Vote : Pour 12 + 2 pouvoirs, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du projet de territoire de la SMVIC
- Le Local professionnel de la Maison Gris va être vacant au 1^{er} aout 2020

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 2 mars 2020 à 19 heures

La séance est close à 20H50